

Décret

Générale

colonial

## Décret n° le 11 février 1942. Le décret étendant aux territoires relevant du secrétariat d'Etat aux colonies la loi du 31 décembre 1941 modifiant l'article 5 du décret-loi du 26 septembre 1939 portant dissolution des organismes communistes

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
11 février 1942

Numéro JO  
n° 543 du 28/02/1942

Date du numéro  
28 février 1942

### VISAS

Nous, Maréchal de France. Chef de l'État français, Le Conseil des Ministres entendu.

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Sont étendues aux territoires relevant du Secrétariat d'Etat aux colonies les dispositions de la loi du 31 décembre 1941 modifiant l'article 5 du décret-loi du 26 septembre 1939 portant dissolution des organisations communistes. Art. 2. — Le présent décret sera publié au Journal officiel et exécuté comme loi de l'Etat.

ph. pétain.Par le Maréchal de France. Chef de l'Etat français :Le Secrétaire d'Etat au.r colonies p. i. :BERGERET.